

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011 à 18:30

Sous la présidence de Monsieur le doyen d'âge

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Bernard DUSSAUT (Titulaire), Mr Christian MUR (Titulaire), Mme Isabelle SALIS (Suppléante), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian PASQUET (Suppléant), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr François RAYNAUD (Suppléant), Mr Jeannot PEISINO (Suppléant), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Alain SEBRECHT (Titulaire), Mr Jean FAVORY (Suppléant), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr José BLUTEAU (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire)

()

DÉLIBÉRATION N°20111214_004

**PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA NOUVELLE
COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION DU NORD LIBOURNAIS SUITE
TRANSFORMATION**

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20111214_004
PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA NOUVELLE
COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION DU NORD LIBOURNAIS SUITE
TRANSFORMATION

Conformément à l'Arrêté Préfectoral en date du 06/09/2011, la Communauté de Communes du Nord-Libournais a été autorisée à étendre ses compétences en vue de sa transformation en communauté d'agglomération en fin d'année 2011.

Considérant la délibération de la communauté de communes du Nord Libournais en date du 15/09/2011 demandant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte Gironde Numérique dès l'intervention de l'arrêté préfectoral instituant cette communauté d'agglomération.

Considérant qu'il s'agit dès lors d'une nouvelle personne morale de droit public, et que, à ce titre, cette transformation est considérée comme nécessitant une nouvelle adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique.

Considérant que conformément à l'article 14 des statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique cette demande d'adhésion est soumise au vote à la majorité du Comité Syndical.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver l'adhésion de la communauté d'agglomération du Nord Libournais dès l'intervention de l'arrêté préfectoral instituant ladite communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 12 décembre 2011

Pour expédition conforme.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr